

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Multine B12 Selenised Formulation  
Autres moyens d'identification : Multine B12 Selenised (A011766)

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc  
Adresse : 37 McCarville Street  
Charlottetown, PE C1E 2A7  
Téléphone : +1-908-740-4000  
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000  
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire  
Restrictions d'utilisation : Sans objet

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis.

#### Autres dangers

Inconnu.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Antigen	Donnée non disponible	Non attribuée	>= 10 - < 30 *
Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydronaté	Sulfuric acid, aluminium potassium salt	7784-24-9	>= 1 - < 5 *
Sélénate de sodium	Donnée non disponible	13410-01-0	>= 0.1 - < 1 *
Acétatocobalamine	Donnée non disponible	22465-48-1	>= 0.1 - < 1 *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- |                                                            |                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux                                          | : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.<br>Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.                                |
| En cas d'inhalation                                        | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.<br>Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.                                                                    |
| En cas de contact avec la peau                             | : Laver à l'eau et au savon par précaution.<br>Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.                                                                       |
| En cas de contact avec les yeux                            | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.                                                 |
| En cas d'ingestion                                         | : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.<br>Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.<br>Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.                        |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : Inconnu.                                                                                                                                                                                |
| Protection pour les secouristes                            | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8). |
| Avis aux médecins                                          | : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.                                                                                                                                     |

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyen d'extinction approprié                           | : Eau pulvérisée<br>Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO2)<br>Poudre chimique d'extinction                                                                                                                                                                                                |
| Moyens d'extinction inadéquats                         | : Inconnu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.                                                                                                                                                                                                                            |
| Produits de combustion dangereux                       | : Oxydes de carbone<br>Oxydes métalliques<br>oxydes de soufre                                                                                                                                                                                                                                              |
| Méthodes spécifiques d'extinction                      | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.<br>Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.<br>Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.<br>Évacuer la zone. |
| Équipement de protection                               | : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.                                                                                                                                                                                                                                             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

spécial pour les pompiers Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockages : Garder dans des contenants proprement étiquetés. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Gaz

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydraté	7784-24-9	TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	CA AB OEL
		VEMP (particules de la fraction respirable de l'aérosol)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
Sélénate de sodium	13410-01-0	TWA	20 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	200 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne
		TWA	0.2 mg/m <sup>3</sup> (sélénium)	CA AB OEL
		VEMP	0.2 mg/m <sup>3</sup> (sélénium)	CA QC OEL
		TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> (sélénium)	CA BC OEL
		TWA	0.2 mg/m <sup>3</sup> (sélénium)	ACGIH
Acétatocobalamine	22465-48-1	TWA	10 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	100 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne

#### Mesures d'ordre technique

: Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).  
Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.  
Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts).  
Minimiser l'ouverture et la manipulation.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 11270907-00006	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Filtre de type Protection des mains	: Type protégeant des particules
Matériaux	: Gants résistants aux produits chimiques
Remarques Protection des yeux	: Penser à doubler les gants. : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.
Mesures d'hygiène	: Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Solution aqueuse
Couleur	: Donnée non disponible
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Sans objet

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	: Inconnu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

Produits incompatibles : Oxydants  
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydraté:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

##### **Sélénate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 - 50 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0.052 - 0.51 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

##### **Acétatocobalamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Souris): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Souris): > 2,000 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineuse

DLLo (Souris): 1.4 mg/kg  
Voie d'application: Intrapéritonéal

DLLo (Souris): 2.7 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

II

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Composants:

##### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydraté:**

Espèce	: Souris
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

##### **Sélénate de sodium:**

Espèce	: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	: Directives du test 431 de l'OECD
Espèce	: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	: Directives du test 439 de l'OECD
Résultat	: Irritation de la peau

##### **Acétatocobalamine:**

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Composants:

##### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydraté:**

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

##### **Sélénate de sodium:**

Espèce	: Cornée bovine
Méthode	: Directives du test 437 de l'OECD
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

##### **Acétatocobalamine:**

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

### Composants:

#### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydraté:**

Type d'essai	:	Test de Draize
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Lapin
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

#### **Acétatocobalamine:**

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

#### **Mutagénicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydraté:**

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
		Résultat: négatif

#### **Sélénate de sodium:**

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
		Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
		Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

#### **Acétatocobalamine:**

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Mutagénicité: Essai de mutation inverse sur l'escherichia coli
		Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames  
Système de test: Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif

Type d'essai: Mutagénicité: Essai de mutation inverse sur la salmonella thyphimurium  
Résultat: négatif

#### **Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydraté:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

Effets sur la fertilité	: Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: Directives du test 416 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Incidence sur le développement fœtal	: Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OPPTS 870.3700 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### Sélénate de sodium:

Effets sur la fertilité	: Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Incidence sur le développement fœtal	: Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

### STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Composants:

#### Sélénate de sodium:

Voies d'exposition	: Ingestion
Évaluation	: Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.

#### Acétatocobalamine:

Organes cibles	: Reins, Foie
Évaluation	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydronate:**

Espèce	: Souris
NOAEL	: 15,000 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 5 Sem.
Méthode	: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.

##### **Sélénate de sodium:**

Espèce	: Rat
NOAEL	: 0.4 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Sem.

##### **Acétatocobalamine:**

Espèce	: Chien
LOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Nombre d'expositions	: 3 days
Organes cibles	: Reins, Foie
Symptômes	: Effets sur les reins, modification de la fonction hépatique
Remarques	: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Espèce	: Chien
LOAEL	: 75 mg/kg
Voie d'application	: Intraveineuse
Nombre d'expositions	: 4 weeks
Organes cibles	: Reins, Foie
Remarques	: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

### Évaluation de l'exposition humaine

#### Composants:

##### **Acétatocobalamine:**

Information générale	: Symptômes: asthénie, Étourdissements, Migraine, Nausée, sinusite
	: Remarques: Les effets indésirables les plus courants sont :

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Composants:

##### **Sulfate d'aluminium-potassium dodécahydronate:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,000 - < 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

### Sélénate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Chlamydomonas reinhardtii (algue verte)): 245 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
NOEC (Chlamydomonas reinhardtii (algue verte)): 197 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0.01 - 0.1 mg/l  
Durée d'exposition: 258 jr  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0.1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): 590 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Persistante et dégradabilité

Donnée non disponible

### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version 3.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 11270907-00006 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 09/19/2023

### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- AICS : non établi(e)
- DSL : non établi(e)
- IECSC : non établi(e)

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

- ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/14/2025
3.0	06/17/2025	11270907-00006	Date de la première parution: 09/19/2023

CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SATD - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 06/17/2025  
Format de la date : mm/jj/aaaa

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Multine B12 Selenised Formulation

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04/14/2025
3.0	06/17/2025	11270907-00006	Date de la première parution: 09/19/2023

---

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F